

Projet de règlement
(Plan d'urbanisme)

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

RÈGLEMENT N° 2014-09

Amendant le règlement de plan d'urbanisme n° 2012-07 de la municipalité d'Eastman

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Eastman a adopté le règlement de plan d'urbanisme n° 2012-07;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a adopté les règlements 14-12-3 et 17-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé n° 8-98;

CONSIDÉRANT QUE la limite des périmètres d'urbanisations doit être modifiée en conformité avec les règlements 14-12-3 et 17-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé n° 8-98;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme doit être conforme au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

À CES CAUSES, QU'il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

Projet de règlement

(Plan d'urbanisme)

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan d'affectation du sol n° EASM-067-A01 faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2012-07 est modifié par :

- L'agrandissement de l'aire d'affectation zone urbaine locale « URB-2 » à même une partie de l'aire d'affectation rurale « RUR ». Le tout tel qu'il est montré au plan en annexe A.
- L'agrandissement de l'aire d'affectation zone urbaine intermunicipale « URB-1 » à même une partie de l'aire d'affectation villégiature « VILL» et à même une partie du secteur d'agrandissement potentiel du périmètre d'urbanisation. Le tout tel qu'il est montré au plan en annexe A.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Maire

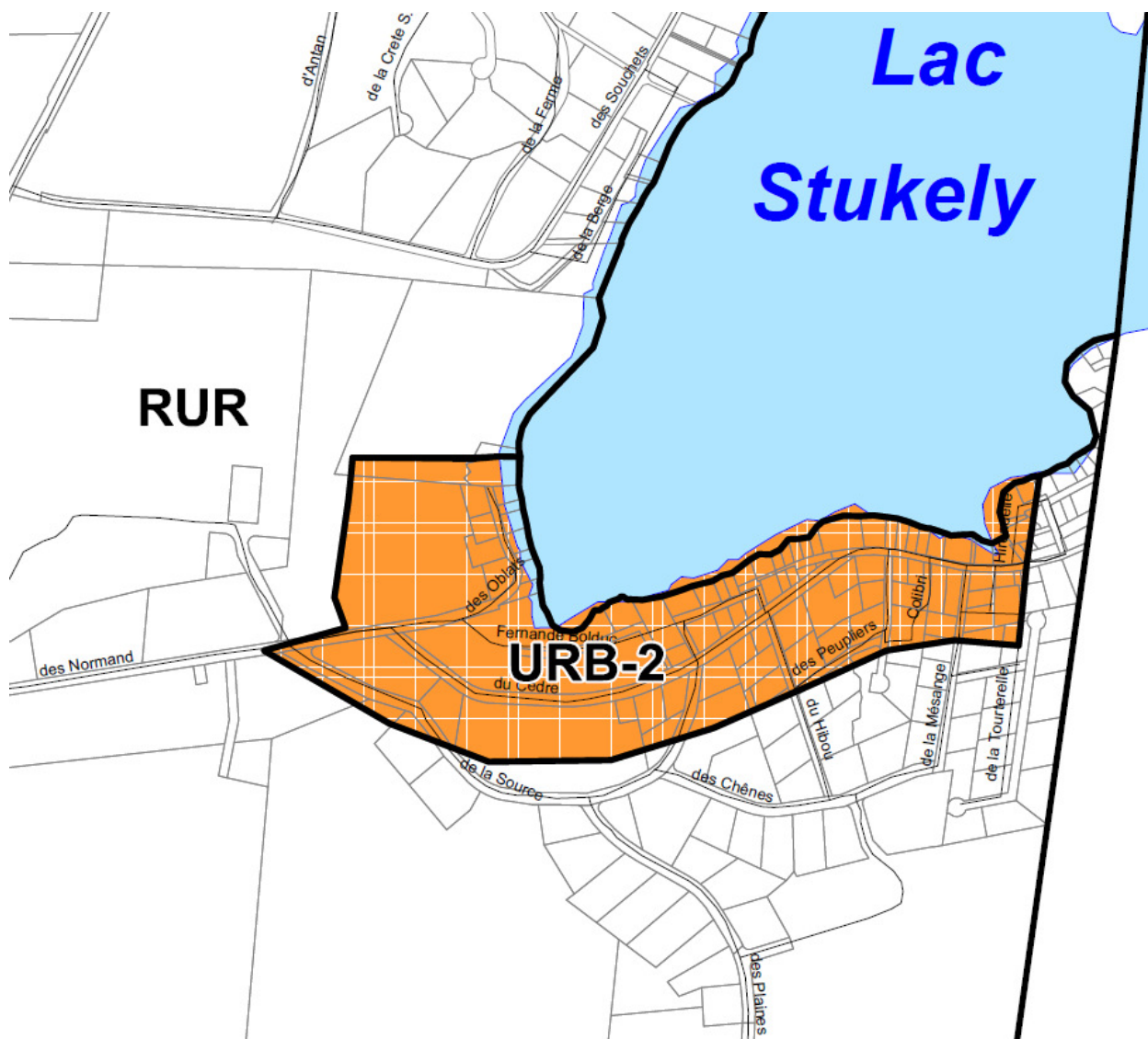
Directrice générale

**Annexe A au
règlement n° 2014-09
Modification au plan d'affectation du sol**

Projet de règlement (Plan d'urbanisme)

L'agrandissement URB-2 à même une partie de RUR

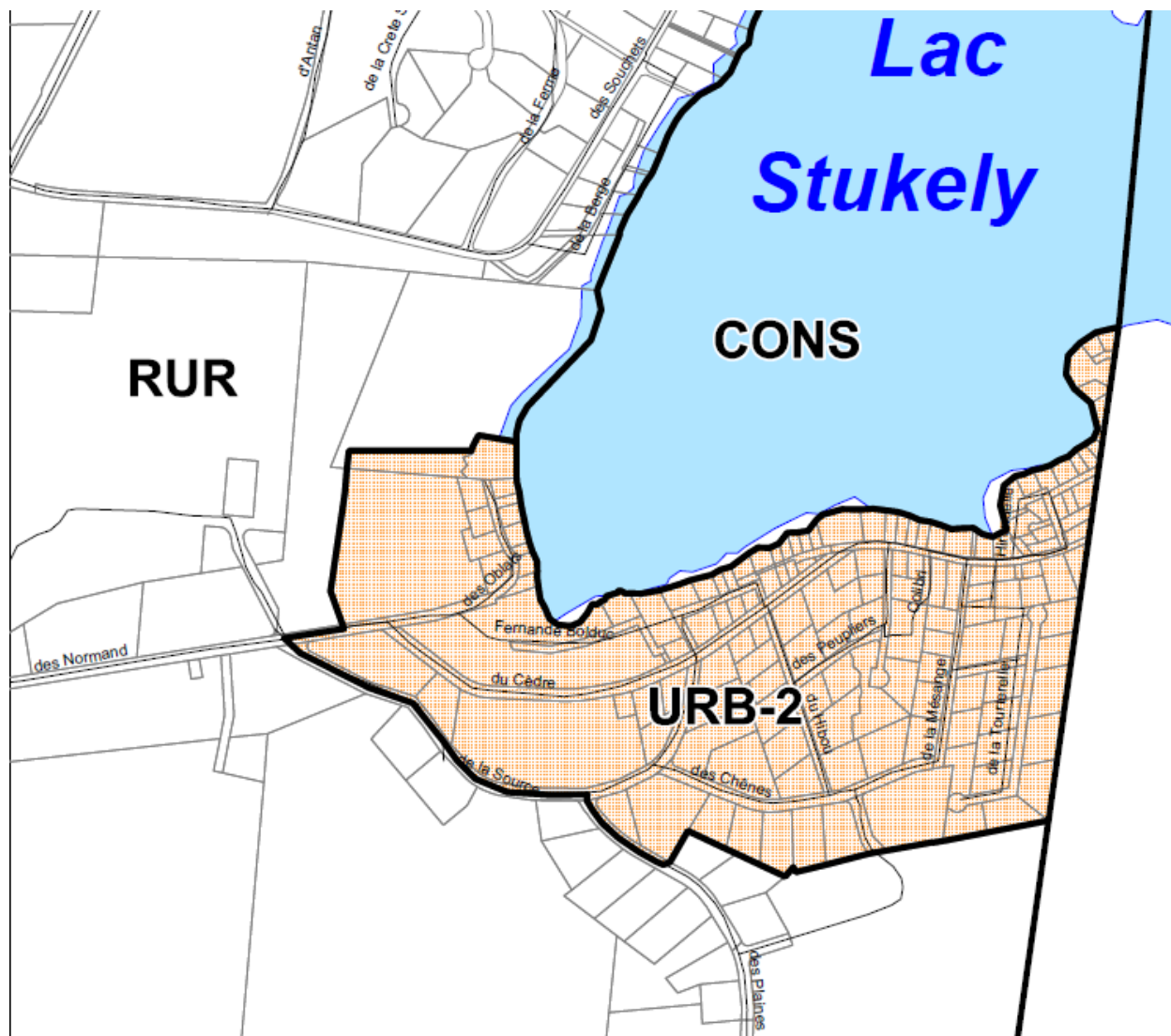
Aire d'affectation actuelle



Projet de règlement (Plan d'urbanisme)

L'agrandissement URB-2 à même une partie de RUR

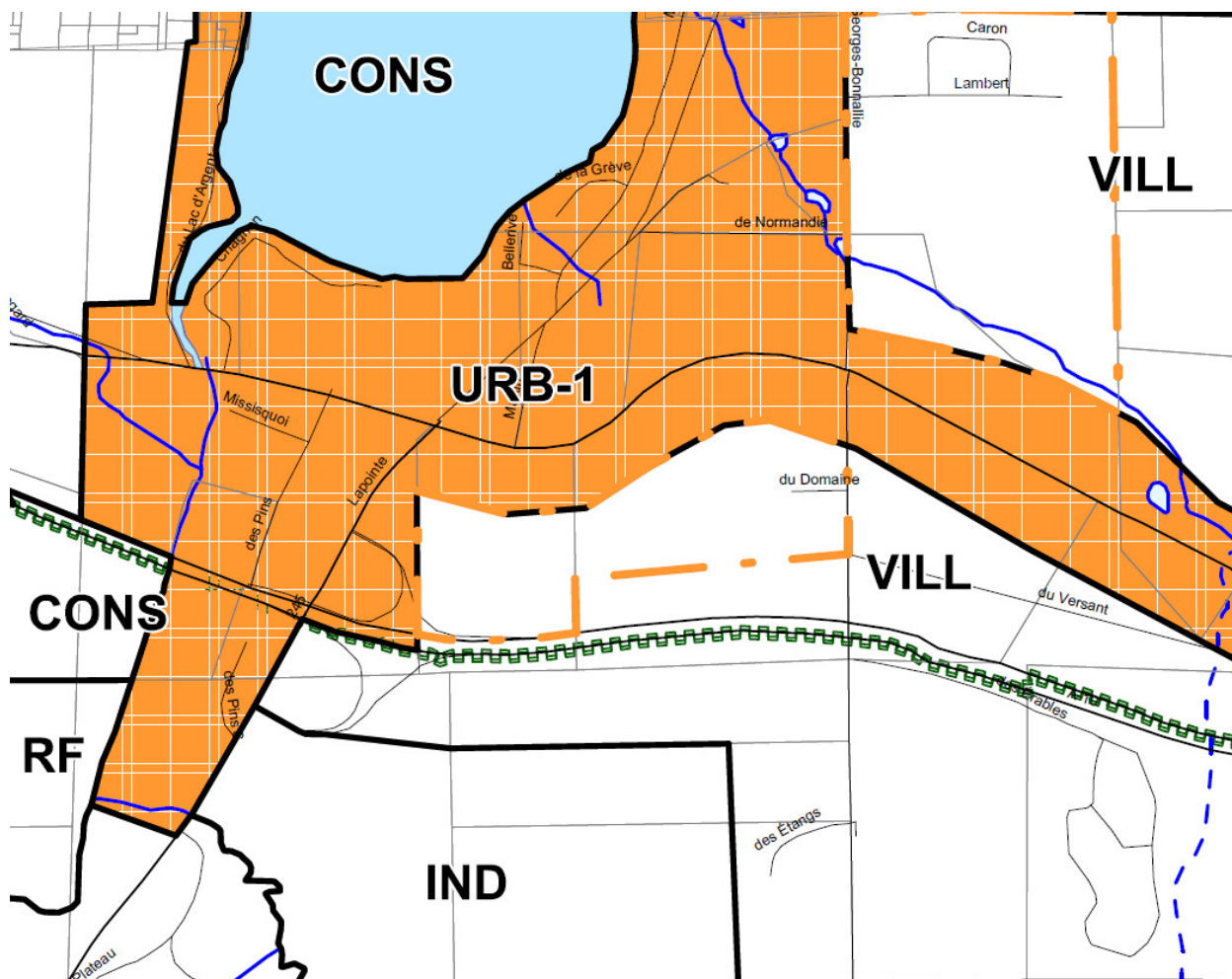
Aire d'affectation projetée



Projet de règlement (Plan d'urbanisme)

L'agrandissement URB-1 à même une partie de Vill

Aire d'affectation actuelle



Projet de règlement (Plan d'urbanisme)

L'agrandissement URB-1 à même une partie de Vill

Aire d'affectation projetée

